

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>REUNION DE BUREAU du 03/11/2020</b> <b>Décision n° 32/2020</b> <b>SERVICE : commande publique</b>

**DECISION DU BUREAU**  
**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE CREATION D'UN POSTE ET RESEAU DE REFOULEMENT, SECTEUR HOTEL RIGAUD ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES, RUE DU STADE, SUR LA COMMUNE DE PRINQUIAU**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier sa compétence obligatoire d'assainissement,

Vu la décision du Président n°4 du 11 février 2020 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Noë/rue du Stade à Prinquiau au cabinet OCEAM INGENIERIE à la Haye Fouassière (44690),

Vu la décision du Président n°23 du 28 mai 2020 fixant le montant définitif des honoraires de maîtrise en phase APD,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Communautaire, notamment pour « prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € hors taxe et dans la limite d'un montant de 750 000€ hors taxes, ainsi que

toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, sous réserve que ces modifications ne conduisent pas à une évolution supérieure à 15% pour les marchés de travaux»,

Attendu que les crédits sont inscrits au budget 2020 et que l'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 327 660,00 euros HT en phase PRO, pour l'ensemble des lots du marché,

Vu la consultation lancée en date du 6 août 2020 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et réception des plis en date du 7 septembre 2020.

## **DECIDE :**

### **Objet**

**D'ATTRIBUER** les marchés de travaux de création d'un poste et réseau de refoulement, secteur Hôtel Rigaud et de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue du Stade, sur la commune de Prinquiau, aux entreprises suivantes :

**Lot 1** – Création d'un poste de refoulement des eaux usées – secteur Hôtel Rigaud à Prinquiau : **BREMAUD EPUR**, sise 1 rue du Finistère à La Chappelle sur Erdre (44240),

**Lot 2** - Pose du réseau de refoulement des eaux usées – secteur Hôtel Rigaud à Prinquiau : **PIGEON TP LOIRE ANJOU**, sise ZI de l'Aufresne à ANCENIS (44152),

**Lot 3** - Réhabilitation du réseau d'eaux usées par l'intérieur - rue du Stade à Prinquiau : **ATEC REHABILITATION**, sise ZA la Barricade à PLERNEUF (22170).

### **Durée**

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 15 semaines (hors congés et période de préparation de chantier comprise). L'exécution des prestations démarre à compter de la date fixée à l'ordre de service.

### **Prix**

Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant estimé à :

- Lot 1- Création d'un poste de refoulement des eaux usées, 58 700,00 euros H.T.,
- Lot 2- Pose du réseau de refoulement des eaux usées, 68 000,75 euros H.T.,
- Lot 3- Réhabilitation du réseau d'eaux usées par l'intérieur, 132 481,92 euros H.T.,

tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif.

### **Modalités de paiement**

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations réalisées.

### **Signature**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives aux marchés de travaux de création d'un poste et réseau de refoulement, secteur Hôtel Rigaud et de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue du Stade, sur la commune de Prinquiau et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

➤ **DIT** que la dépense sera imputée au Budget 2020,

➤ **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Savenay, le 03 novembre 2020

Le Président,

Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU

